

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵏⵜ
ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵏⵜ
ⴰⴳⵓⴷⴰ ⴰⴳⵓⴷⴰⵏⵜ



المملكة المغربية
وزارة الشباب
والثقافة والتواصل

Royaume du Maroc

Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication

Avis de Concours



Secrétariat Général
DIRECTION GÉNÉRALE DE
L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme

AVIS DE CONCOURS

L'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU) organise le concours d'accès à son cycle supérieur à partir du 6 juillet 2010 et ce selon les critères suivants :

1- DATE ET DEROULEMENT DU CONCOURS :

Le concours aura lieu durant le mois de juillet 2010 en deux étapes selon le calendrier suivant :

Première étape :

Les candidats seront convoqués par courrier pour passer, le **mardi 06 et le mercredi 07 juillet 2010**, l'examen écrit constitué de deux épreuves (coefficient : 1), l'une à caractère technique (analyse de données) l'autre consistant en une réflexion sur un thème en rapport avec l'Aménagement, l'Urbanisme, l'Environnement ou l'Habitat.

Deuxième étape :

Les résultats de l'examen écrit seront affichés à l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme le **lundi 12 juillet 2010**. Cet affichage vaut convocation pour l'examen oral.

Les candidats ainsi convoqués devront se présenter devant le jury le **jeudi 15 et le vendredi 16 juillet 2010** pour passer l'examen oral.

Le jury est composé de quatre enseignants- chercheurs qui auront à évaluer les aptitudes scientifiques et l'expérience professionnelle des candidats. L'épreuve orale aura le même coefficient que chacune des deux autres épreuves écrites (coefficient 1).

Les résultats définitifs du concours seront obtenus par le classement des moyennes obtenues par la somme des trois notes (écrit et oral), lequel classement permettra d'établir la liste des reçus et la liste des candidats en attente.

2- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'Architecte, d'Ingénieur, ou d'un diplôme permettant l'accès au moins à un grade classé à l'échelle de rémunération n° 10 dont la liste est fixée par l'arrêté n° 1416-99 du 22 Rabia I 1420 (6 Juillet 1999) fixant la liste des

des diplômes exigés pour participer au concours d'accès au Cycle Supérieur de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (B.O. n° 4735 du 18 octobre 1999) et justifiant de quatre années de services effectives, dans le secteur public ou privé, après l'obtention de l'un des diplômes visés ci-dessus.

3- DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Retirer le dossier à remplir auprès du Secrétariat de la Direction des Études ou à télécharger du site Web de l'Institut : www.inau.ac.ma;
- Demande manuscrite de participation adressée au Directeur de l'INAU ;
- Autorisations de se présenter au concours et de poursuivre les études délivrées par l'administration d'origine (pour les fonctionnaires) ;
- Un justificatif de quatre (4) années de services effectives après l'obtention du diplôme;
- Photocopies certifiées conformes des diplômes ;
- Curriculum Vitae;
- 1 extrait d'acte de naissance (daté de moins de 3 mois);
- 4 photographies d'identité (petit format);
- Photocopie certifiée conforme de la CIN ;
- 3 enveloppes timbrées avec adresse ;
- Certificat médical délivré par les services du secteur de la Santé Publique.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 25 juin 2010.

4- ANNONCES DES RESULTAS

Les résultats définitifs du concours seront affichés à l'INAU, le jeudi 19 juillet 2010 et seront annoncés sur le site Web : www.inau.ac.ma.

Pour plus de renseignements et pour le dépôt des dossiers de candidature au concours, prière de contacter la Direction des Etudes de l'INAU.

**Charii Allal El Fassi, Madinat Al Irfane, B.P 6215- Rabat-Instituts- Rabat
Tél. :0537 77 16 24 / 0537 77 17 02. Fax : 0537 77 50 09**